

Résumé des changements du second rapport

LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Tout comme dans son rapport préliminaire en 2008, la Commission de la représentation électorale propose l'ajout, toujours aussi essentiel dans le sud de la région, d'une quinzième circonscription. Elle propose néanmoins des modifications significatives à sa proposition préliminaire à la lumière des témoignages exprimés.

Ainsi, il est proposé de réintégrer la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans la circonscription de Blainville, retrouvant donc le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville. Un ajustement avec la circonscription de Groulx est par conséquent nécessaire. La circonscription de Masson serait réduite à la Ville de Mascouche et à la partie nord de celle de Terrebonne.

Il est aussi suggéré de réintégrer la circonscription de L'Assomption, qui serait légèrement décalée vers le nord. Celle de Repentigny serait néanmoins maintenue et ferait figure de nouvelle circonscription dans la région par rapport à celle de La Plaine, proposée en 2008. Ces changements ont pour effet de pouvoir revenir à une délimitation plus compacte de la circonscription de Rousseau.

En ce qui concerne le transfert de la Ville de Prévost vers la circonscription de Bertrand, Néanmoins, elle considère ce changement comme le meilleur compromis pour corriger le surplus important d'électeurs de la circonscription de Prévost. Cette dernière serait donc à nouveau réduite à la seule Ville de Saint-Jérôme et le nom de la circonscription, modifié en conséquence.

Enfin, la Commission réitère sa proposition d'ajuster les limites des circonscriptions de Berthier et de Joliette à celles des MRC en place.